



# L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME  
MOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST LAURANT  
(D. SULTZ.)



CHEMISER

Abonnement : Un an [Canada]..... \$1.00  
" [Etats-Unis]..... 1.50  
Strictement payable d'avance.

Jules-Edouard Prevost,  
Directeur  
ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

Annances : 11 c. la ligne agée, par insertion.  
Annances légales : 10 c. la ligne nonparol, 1ère  
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

LABELLE

## Sir WILFRID LAURIER DANS LE COMTE DE TERREBONNE

Sir Wilfrid Laurier tient au comté de Terrebonne et porte une grande estime au candidat libéral, M. Rinfret.

Le premier ministre du Canada sera à Sainte-Thérèse, le vendredi 16 octobre, à une heure de l'après-midi et y adressera la parole. Puis il se rendra à Sainte-Scholastique, où il tiendra une autre assemblée, dans la même après-midi.

M. Nantel ne montrera pas son chef, Borden dans le comté. Et encore moins son autre chef, Foster le compromis !

## Libéraux, unissons-nous ! Travillons et votons pour Laurier et son candidat, Rinfret !

### L'IMMIGRATION

L'œuvre du gouvernement libéral. — Les mensonges de l'opposition.

L'immigration est nécessaire au développement et à la prospérité du Canada. On ne saurait nier que chaque immigrant est un facteur du progrès. En effet, chaque cultivateur qui vient se fixer en notre pays, non seulement devient producteur, mais aussi, il se fait consommateur ; il met en valeur des terres jusque-là incultes et inhabitées et crée un marché où s'écoulent les produits de ceux qui travaillent dans les usines.

C'est l'immigration qui a contribué avant tout à faire des Etats-Unis une des nations les plus prospères du monde.

M. Paul Leroy-Beaulieu, l'économiste français, écrivait au sujet de l'immigration américaine :

"Diminuer l'immigration serait empêcher le développement de la population des Etats-Unis et entraver leur essor économique ; car, il ne faut pas perdre de vue que si les Etats-Unis ont eu ce merveilleux développement dans le monde, ils le doivent avant tout à l'immigration ?

"Arrêtez l'immigration, la population des Etats-Unis croîtra très lentement et même pourrait devenir stationnaire. Et la population cessant de croître, les Etats-Unis, encore si peu peuplés, relativement à leur étendue, verraient s'arrêter leur prodigieux essor."

Et ce qui est vrai pour les Etats-Unis l'est encore plus pour le Canada.

Le gouvernement Laurier s'est donc efforcé d'attirer ici le plus possible de nouveaux habitants et le résultat de sa politique s'est traduit par 1,219,943 nouveaux arrivants qui ont franchi nos frontières depuis 1897. Sur ce nombre, 221,885 étaient des colons, des cultivateurs, qui se sont établis sur des terres jusque-là improductives et ont mis en valeur l'énorme superficie de 35,501,600 acres.

Les conservateurs, dans leur rage de critiquer tout ce que font les libéraux ne trouvent pas ce résultat suffisant. Qu'ont-ils donc fait, eux, pendant leurs dix-huit années d'administration ? Ils ont donné en tout 62,205 homesteads formant une superficie de 9,952,840 acres.

Ces chiffres sont-ils assez éloquents et démontrent-ils assez bien quelle est la meilleure politique ?

Ne pouvant nier l'abondance de l'immigration, les conservateurs s'attachent à la discréditer. Ils prétendent que le gouvernement Laurier a ouvert le Canada au rebut de la population des vieux pays, aux repris de justice, etc. Mais là encore, leurs reproches tombent à faux, car la loi qui régit l'immigration interdit l'entrée de notre territoire à tous ces immigrants. Par exemple, elle contient de très sévères prescriptions pour l'exclusion des immigrants souffrant de maladies contagieuses. Les articles 26 et 27 de la loi, chap. 19 des statuts 6 Edouard VII, sont très explicites à cet égard.

L'article 29 de la même loi défend l'accès du Canada à toute personne qui a déjà été condamné pour un délit et dont le casier judiciaire n'est pas intact.

Un arrêté du gouverneur général prescrit que chaque immigrant, pour être admis au Canada, doit posséder un certain capital, afin qu'il ne soit à charge à personne.

Il peut arriver que la loi ne soit pas toujours observée et que certaines gens entrent ici en fraude. Or, l'article 32 de la loi d'immigration pourvoit au rapatriement des individus admis en contravention ; lesquels devront être reconduits au pays d'où ils viennent aux frais de ceux qui les ont amenés au Canada.

L'article 33 de la même loi ordonne le rapatriement d'un immigrant qui, dans les deux années après son entrée au Canada, subit une condamnation ou "devient pensionnaire d'une prison ou d'une institution de charité".

Grâce à ces sages et sévères restrictions, n'ont accès en notre pays que ceux qui peuvent travailler à sa prospérité.

D'où viennent donc ces stupides accusa-

tions lancées au gouvernement Laurier de faire de notre pays le refuge des bas-fonds et de la lie de la population des capitales européennes ?

Les exagérations des conservateurs ne prouvent rien, et les chiffres vont encore mettre à néant leurs sottises accusations.

La population quotidienne moyenne des pénitenciers était en 1905-06, de 1,407 ; l'année suivante, elle était de 1,433, soit une augmentation de 26.

Si l'on considère qu'en 1906-07, il est entré au Canada 124,667 immigrants, on est forcé d'admettre qu'il n'y a pas lieu de jeter des cris d'effroi comme en poussent nos adversaires pour faire croire que notre pays devient un repaire de bandits.

Du reste, le rapport pour 1907 de l'inspecteur des pénitenciers dit : "L'augmentation graduelle correspond à l'augmentation de la population du pays et n'est pas de nature à indiquer un accroissement important de criminalité".

On fait un crime au gouvernement d'accorder une prime par tête, à certaines classes d'immigrants. Que les conservateurs fassent leur "mea culpa" car ce sont eux qui ont inauguré ce système en 1882.

En 1889, on voulut abandonner cette méthode, mais Sir Charles Tupper, notre agent à Londres, protesta en disant : "Je suis parfaitement convaincu que le versement des primes est le moyen le plus fructueux et le plus économique qu'il nous soit possible d'adopter en vue du recrutement d'immigrants de l'Europe continentale."

M. Borden n'a pas osé, à la session dernière, condamner le paiement de ces primes.

Alors, pourquoi blâmer le gouvernement Laurier pour cet encouragement donné à l'augmentation de la population du Canada ? Il est avéré que ce système nous procure une immigration tout à fait recommandable.

Les agents des Etats-Unis reçoivent une gratification de :

\$3.00	par immigrant adulte
2.00	" (femme)
1.00	" (enfant)

Nous payons également une gratification pour les immigrants qui nous viennent des îles britanniques, de Norvège, de Suède, de Danemark, de France, de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche-Hongrie.

Cette gratification de \$5.00 est payée pour chaque CULTIVATEUR, charbon de ferme, palefrenier, jardinier, charrretier, domestique, ouvrier de chemin de fer, de compagnie de navigation.

On remarquera que nous ne payons ABSOLUMENT RIEN pour les Russes et pour les Italiens.

La prime n'est pas payée sans contrôle et indistinctement pour tous les immigrants, comme le prétendent les conservateurs.

Ainsi, sur 1,219,943 immigrants venus depuis 1896, des primes ont été payées pour 248,249 seulement.

En 1904-05 la prime a été payée pour un immigrant sur cinq ;

En 1905-06, pour un sur 5  
En 1906-07, pour un sur 9  
En 1907-08, pour un sur 12

Ces faits se dressent devant les accusations des conservateurs et prouvent combien elles sont vaines.

Dans la question de l'immigration, le gouvernement Laurier, comme en toute autre chose, nous a donné une politique sage et prévoyante, qui, mise en regard à celle des conservateurs, montre une supériorité incontestable, et des résultats magnifiques.

PAUL MASSON.

M. Bruno Nantel dénonce ses chefs comme "compromis".

M. Rinfret admire les siens comme étant honorables et dignes de la confiance publique.

Quel est le parti le plus recommandable ?

### LA PURETÉ DES IMPURS

Les conservateurs, dont les chefs sont tarés dans leur réputation, dont l'orateur le plus influent, M. Eulas Foster, après s'être sali les mains dans un tripotage révoltant, cherche, comme Ponce-Pilate, à se les laver sans jamais y réussir, les conservateurs dont le programme a toujours été de lancer des cris de détresse plutôt que des idées, ces bateleurs des tréteaux politiques du Canada, ont adopté, cette année, comme cri de guerre, un cri d'indignation en accusant les libéraux de nombreux scandales.

En revanche, ils posent à la vertu et assurent les électeurs canadiens que

Le jour n'est pas plus pur que le fond de leur cœur !

Dans leur rôle de dénonciateurs aussi bien que dans leur attitude d'hommes purs et vertueux, les conservateurs sont plutôt amusants que dangereux.

Un parti qui a laissé aux ronces du chemin de la honte les lambeaux de sa réputation et qui se présente en haillons devant le peuple ne doit pas être surpris d'inspirer de la répugnance plutôt que de la sympathie. Et lorsque ce parti dépravé, oubliant son accoutrement de chemiseuse grenueuse, pousse l'audace jusqu'à prétendre attirer le peuple à lui en jurant que Laurier est un traître entouré de boodlers et en offrant aux électeurs, comme panacée universelle, la grande vertu d'Eulas Foster, de Bennett, de Lefurgy, de Fowler et autres, il est grand temps de lui répondre par un retentissant éclat de rire.

Le peuple canadien n'est pas l'imbécile que pensent les conservateurs.

Nos compatriotes savent discerner un gentilhomme d'un voyou, un honnête homme d'une crapule. De même ils savent faire la différence entre les hommes politiques qui servent le peuple et les politiciens qui se servent du peuple pour parvenir aux honneurs dont ils sont avides.

Quand nous voyons Borden, Foster et autres chefs conservateurs du même acabit, dénoncer la politique de Sir Wilfrid Laurier en la qualifiant de scandaleuse, quand nous assistons à ce spectacle qui nous ramène la fable de la peule se moquant du fourgon, et l'histoire de la paille qui scandalise celui qui la pousse aveugle, nous nous imaginons avoir devant nous une troupe de cabotins et de saltimbanques essayant de jouer la tragédie et s'imaginant être pris très au sérieux.

C'est pourquoi nous disons qu'un éclat de rire inévitable en résulte dans le peuple intelligent du Canada que les comédiens de l'opposition prennent pour une cohue ignorante.

Ces graves dénonciateurs, qui accusent les libéraux de mille et de scandales, n'ont jamais porté, à la Chambre des députés, une seule accusation directe.

Et ces mêmes individus traînent encore comme un boulet de galérien les scandales, les vols, les "boodlages" qui déshonorèrent jadis leur administration et les précipitèrent du pouvoir.

Les libéraux ne se contentent pas d'insinuer, alors qu'ils étaient dans l'opposition, ils accusent directement les coupables et prouvent leurs accusations.

C'est pourquoi le peuple crut en eux et se détourna des ministres et des députés prévaricateurs du grand parti bleu tombé en quenouille.

Ces bons conservateurs, qui se donnent comme les prototypes de l'honnêteté et de la pureté de mœurs, ont non seulement déshonoré le pays par leurs méfaits alors qu'ils détenaient ce pouvoir qu'ils voudraient tant recouvrer, mais ils ont emporté jusque dans l'opposition leurs méthodes malhonnêtes et leurs mauvais penchants.

Ils ont boodlé jusque dans les froides régions de l'opposition, ces purs conservateurs, dignes continuateurs des forgerons et des fleurisseurs des Langevin, des McGreevey, des Connelly, etc.

En voici un exemple entre cent. Il faut nous borner dans l'étalement des mauvaises actions de ces malfaiteurs politiques dont le dossier avilissant s'augmente tous les jours.

Foster, qui fut durant huit ans le ministre des finances des gouvernements conservateurs et qui le redevenait demain si cette tourbe d'affamés retournait à la crèche, a manipulé à son profit et à celui de ses amis et complices, les fonds des Forestiers Indépendants, constitués en majeure partie des épargnes appartenant aux veuves et aux orphelins de notre pays.

Nous ne craignons pas d'affirmer cette grave accusation, car elle a été prouvée au cours d'une longue enquête faite au grand jour.

Sans nous attarder dans les détails des transactions nébuleuses et malhonnêtes des chefs conservateurs ayant Foster à leur tête, nous allons nous servir d'une comparaison qui fera vite comprendre à nos lecteurs la façon dont on pratique l'honnêteté dans l'entourage immédiat de M. Borden que M. Nantel et tous les autres candidats bleus voudraient mettre à la tête du pays.

Voici :

Supposons qu'une majorité des échevins de la ville de Saint-Jérôme se constituèrent en syndicat ; que ce syndicat achèterait de J. C. Wilson & Cie. leur puissant pouvoir hydraulique qu'utilise en ce moment leur fabrique de pulpe ; qu'il paierait ce pouvoir \$10,000, puis l'offrirait à la ville de Saint-Jérôme pour \$25,000 ; et, étant la majorité du conseil, ferait effectivement acheter le pouvoir hydraulique par la ville, pour \$25,000, faisant ainsi un bénéfice personnel de \$15,000.

Qu'en diraient les contribuables de Saint-Jérôme ?

Eh bien ! c'est exactement ce qu'ont fait MM. Foster, McGillivray et Wilson lorsqu'ils ont acheté les terres du C. P. R. de MM. Pope, Fowler, Bennett, Lefurgy et Cie, et les ont revendues à l'Union Trust Co. avec un bénéfice personnel de 50 cts par acre, soit cent mille piastres.

C'est grâce à des transactions aussi frauduleuses que Foster, le bras droit de Borden, a réalisé \$15,000 de bénéfice, que M. Fowler a encaissé \$82,000 de profits ; que l'hon. M. Roblin, premier ministre conservateur du Manitoba, a fait un gain de \$18,000 ; que MM. Bennett, Lefurgy et Pope, tous de "purs" conservateurs, ont empêché \$200,000.

Et nous en passons bien d'autres.

O pureté des bleus ! O honnêteté des chefs et des amis de M. Nantel, que vous êtes admirables !

Et dire que ce sont ces aigrefins, ces papeteriers, ces banquistes de la politique canadienne, qui dénoncent Laurier, le plus grand honnête homme qu'ait produit notre pays !

Ah ! ah ! ah ! Rions-en. C'est trop drôle de voir de tels chepanans crier au scandale ! Et que les candidats bleus, nœuds de leurs chefs compromis, ne cherchent pas à donner la change au public, en séparant leur cause de celle de ces hommes à la réputation tarée. Les conservateurs sont solidaires des actes de malversation de leurs chefs. D'ailleurs, M. Borden lui-même, leur chef suprême, celui dont ils déploient le drapeau dans les différents comités, s'est fait le défenseur de Foster et de ses compères, à Toronto, il n'y a que huit jours.

M. Bruno Nantel est le candidat du parti conservateur dont M. Borden est le chef. Or, M. Borden, loin de dénoncer les hommes compromis qui l'entourent, fait leur éloge et vit de pair à compagnon avec eux.

Tous ces gens-là ne constituent donc qu'un seul et même faisceau que l'opinion publique impitoyable rejettera encore une fois loin du pouvoir si dignement et si honnêtement déteu par notre illustre compatriote Wilfrid Laurier.

JEP

### M. Bruno Nantel a honte de son parti

M. Thibaudau Rinfret proclame qu'il admire l'éclatante carrière de Sir Wilfrid Laurier, dont la haute intelligence n'est égale que par l'honorabilité intacte et intangible, assisté de M. Nantel et son journal, la Nation, l'accusent d'être un esclave, d'abdiquer sa liberté et d'adorer une idole.

M. Bruno Nantel, poussé au pied du mur, est forcé de répudier Foster, le compromis, l'un de ses principaux chefs, vite sa tourbe d'adulateurs stipendiés de s'écrier qu'il est un candidat "indépendant".

Les électeurs en jugent autrement. Ils con-

### Sir Wilfrid Laurier à Sainte-Thérèse et à Sainte-Scholastique

Vendredi prochain, 16 octobre, le premier ministre du Canada, le chef universellement estimé du parti libéral, sera à Sainte-Thérèse, à 1 heure de l'après-midi, et à Sainte-Scholastique, à 3 heures.

Laurier prononcera un discours dans chacune de ces localités.

Que les électeurs des comtés d'Ottawa, de Terrebonne, de Deux-Montagnes, de L'Assomption, d'Argenteuil et de Laval se rendent en foule à ces assemblées.

Les prix de passage par le C. P. R. seront réduits de Labelle à Sainte-Thérèse, ainsi que de Saint-Lin à Sainte-Thérèse.

Les citoyens de Saint-Jérôme pourront prendre le train de 9.40 le vendredi matin et être de retour ici à 5.15 le soir. Par ce même train pourront aussi retourner dans leurs différentes localités tous les électeurs du Nord.

Conservateurs et libéraux, allons en masse entendre notre illustre compatriote, Sir Wilfrid Laurier.

### SIMPLE COMPARAISON

Ce que les agriculteurs ont gagné au changement de gouvernement

BEURRE EXPORTÉ	
Sous les conservateurs, de 1887 à 1896.....	\$ 8,250,088
Sous les libéraux, de 1897 à 1906.....	46,599,783
FROMAGE EXPORTÉ	
Sous les conservateurs, de 1887 à 1896.....	\$112,591,562
Sous les libéraux, de 1897 à 1906.....	203,896,511
JAMBON ET LARD FUME EXPORTÉS	
Sous les conservateurs, de 1887 à 1896.....	\$ 17,456,801
Sous les libéraux, de 1897 à 1906.....	114,772,561
EXPORTATIONS AGRICOLES EN GENERAL	
Pendant dix ans du régime libéral.....	\$973,981,000
Durant les dix années précédentes du régime conservateur.....	451,938,000
Augmentation sous les libéraux : \$522,043,000	

naisant M. Rinfret, ils savent qu'il a raison d'admirer Laurier et d'avoir confiance dans sa sage direction et son honnête administration. Ils sont heureux d'entendre M. Rinfret se déclarer franchement libéral. D'un autre côté, ils sont certains que dans sa droiture, sa franchise, son amour éclairé du Canada, de sa race, de son comté ; que grâce à son caractère énergique et son attachement consciencieux à ses devoirs d'état, M. Thibaudau Rinfret ne sera pas un esclave ni un député banal. Il ne faut pas le connaître ou il faut aimer à dénaturer la vérité, comme la Nation pour soutenir le contraire.

Par ailleurs, les électeurs s'esclaffent de rire quand ils entendent parler de l'indépendance politique de M. Bruno Nantel.

Le fait est que c'est drôle !

Quel mérite a M. Nantel de désapprouver, comme tout honnête homme doit le faire, les tripotages de son chef Foster ? Mais s'il ne le faisait pas, il se déshonorait lui-même.

Et c'est ainsi que s'est déshonoré M. Borden, le chef suprême de M. Nantel, en chantant les louanges de Foster le compromis, il y a huit jours, à Toronto.

En vérité, M. Bruno Nantel a bien des titres. Ecoutez. Il est candidat libéral-conservateur-nationaliste-indépendant-cultivateur !

Ce candidat arlequin devient amusant, savez-vous !

Ce costume disparate ne trompera personne et nous voyons tous en dessous de toutes ces nuances la vraie couleur de M. Bruno Nantel : bleu foncé.

La basse-cour de M. Bruno Nantel ne justifie pas plus son titre usurpé de cultivateur que le dégoût qui lui inspire son chef Foster ne lui donne le droit de se dire indépendant.

M. Bruno Nantel représente ici le parti conservateur dont les chefs sont ou impopulaires ou compromis et dont le programme ne consiste qu'à crier au scandale sans jamais rien prouver.

Telle est la situation.

Qu'il le veuille ou non, les deux camps en présence dans le comté de Terrebonne et pour lesquels voteront les électeurs, le 26 octobre, sont, d'un côté : BORDEN-NANTEL ; de l'autre : LAURIER-RINFRET.

Nous comprenons que M. Bruno Nantel, pour se sauver du désastre, tente de se séparer de son parti dont il connaît la pauvreté et l'impopularité.

Mais les conservateurs véritablement indépendants et les libéraux ne se laisseront pas tromper par l'indépendance de contrebande du candidat conservateur rougissant des siens.

M. Nantel a beau faire du lest en jetant Foster par dessus bord, sa nacelle reste suspendue au ballon conservateur qui se précipite déjà vers la chute profonde et certaine qui l'attend le 26 octobre prochain.

LE FRANÇ

### Une politique nationale

Extrait du discours prononcé à Sorel par Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada.

Reforme du tarif

Nous avons réformé le tarif, subventionné des lignes de vapeurs océaniques entre l'Angleterre et le Canada, entre la France et le Canada, entre le Mexique, l'Afrique du Sud et autres pays et le Canada.

Nous avons construit de nouvelles voies de communication ; nous avons créé des établissements frigorifiques à bord des steamers et des trains de chemin de fer pour le transport et la conservation de nos produits jusque dans les pays les plus reculés du globe.

La route du Saint-Laurent

Nous avons creusé et agrandi nos canaux ; nous avons canalisé et balisé la route du Saint-Laurent de manière à en faire une des plus belles voies maritimes du monde entier. L'heu-

M. Brodeur, par l'exécution de ces travaux gigantesques, est en train de rendre notre grande voie maritime nationale aussi sûre pour les navires que le sont en plein jour les rues de Montréal pour les tramways.

Voilà ce que nous avons fait. Comme conséquence, je puis vous dire maintenant que le Canada occupe le troisième rang parmi les nations commerciales du globe relativement à la moyenne par habitant. Remarque bien ces paroles : la troisième nation commerciale du monde entier.

La première place est occupée par la petite Belgique. Avec sa population de sept millions d'habitants, la Belgique a un commerce qui se chiffre à un milliard deux cent soixante-dix millions de piastres, soit \$180 par tête. La Grande-Bretagne vient ensuite avec un commerce de \$118 par tête, puis vient le Canada avec un commerce total de \$88 par tête. Voilà le rang honorifique que nous occupons.

L'Angleterre et la Belgique sont de vieux pays qui ont par derrière eux des siècles d'expérience, qui avaient pour les aider des capitaux immenses. Voyez donc ce que nous avons fait, puisque nous sommes bien jeunes encore, nous ; mais avec vos efforts réunis, avec nos efforts, nous sommes arrivés à nous classer en troisième place dans la grande course pour la palme commerciale.

Le Canada en 1896 et en 1908

En 1896, qu'était la position du Canada au point de vue de l'autonomie nationale ? Le Canada était alors une colonie insignifiante. Oublié de la France qui l'avait abandonné dès son berceau ; à peine connu de l'Angleterre, bien que notre pays soit le plus beau joyau de la couronne britannique ; complètement inconnu de l'Europe, bien que notre territoire soit à lui seul aussi grand que tous les pays de ce continent réunis ; traité comme une quantité négligeable par les Etats-Unis, bien que nos frontières s'étendent sur des milliers de milles le long des Etats de la grande république ; voilà ce que nous étions en 1896.

Mais tout cela a changé. Si nous étions tout-à-fait ignorés en 1896, si nous n'étions regardés que comme une étoile microscopique perdue dans l'immensité, nous avons depuis placé le Canada au soleil des nations du globe, nous l'avons fait briller d'un éclat tout nouveau et fait monter au rang des étoiles de première grandeur.

Sur les bords de la Tamise et de la Clyde, de la Seine et de la Loire, du Rhin et du Danube, du Volga et du Pô, de toutes les chaudières de l'Europe, les regards se portent vers cet astre brillant qui vient de surgir dans le ciel de l'Occident et qui signifie pour tout homme desireux de travailler, de faire son devoir et capable de remplir ces deux conditions : "liberté, progrès et civilisation". Voilà ce qu'est notre position aujourd'hui.

Si le gouvernement n'avait pas d'autres titres que celui-là pour avoir droit à votre confiance, il me semblerait que ce serait déjà plus que suffisant. J'affirme donc hautement que le gouvernement qui administre depuis douze ans les affaires du pays a complètement mérité votre confiance.

Ces titres que nous avons ont bien été discutés par nos adversaires ; mais la vérité ne peut pas se discuter, et l'histoire dira hautement que c'est le gouvernement Laurier qui a tourné cette nouvelle page de notre histoire si glorieuse pour notre pays.

En 1896, les conservateurs ne dépensaient que \$36,949,000, mais ils n'avaient que \$36,618,000 de revenus, donc ils étaient en déficit.

En 1908, les libéraux dépensent 77 millions, mais ils ont 96 millions de revenus.

Où sont les meilleurs administrateurs ?

Simple comparaison

LE MINISTRE DES POSTES

REGIME CONSERVATEUR

En 1896, le budget des postes se soldait par un déficit de \$700,997.

REGIME LIBERAL

En 1908, le budget des postes se solda par un excédent de \$1,100,000.

Les libéraux ont réalisé un excédent de plus d'un million où les conservateurs avaient un déficit de \$700,000.

Et cependant les libéraux ont :

— REDUIT de 3 à 2 sous le prix d'affranchissement des lettres.

— REDUIT de 2 à 1 le prix d'affranchissement pour la ville.

— AUGMENTE de \$100,000 par an les salaires des maîtres de poste.

— ETENDU le service postal au prix de \$750,000 par an.

Lettre ouverte

A M. W.-Bruno Nantel

A M. W.-Bruno Nantel, candidat conservateur indépendant dans le comté de Terrebonne.

Cher Monsieur,

Vous vous plaisez à répéter partout dans le comté de Terrebonne, pour tâcher de créer de la division parmi nos amis, que j'aurais "paqueté" (sic) la convention libérale en faveur de M. Rinfret, le candidat de Sir Wilfrid Laurier, dans la présente lutte. Je nie formellement cette assertion que comme tant d'autres vous lancez dans le public sans raison ni preuve.

La convention du parti libéral a été faite au grand jour; les délégués ont été choisis librement par les libéraux de chacune des paroisses du comté; pas un d'entre eux n'a été approché de quelque manière que ce soit par votre humble serviteur.

Pouvez-vous en dire autant vous-même?

Si l'on en croit vos chefs conservateurs, — et je vous les nommerai sur le husting quand vous le voudrez — il paraît que la vôtre a été faite en cachette et dans le silence. Vos délégués ont été triés sur le volet par vous-même, ce qui fait que d'autres candidats conservateurs qui auraient mérité et qui auraient peut-être eu plus de chances que vous-même d'être élus, ont été complètement ignorés. L'un d'entre eux n'aurait même appris qu'il existait une convention conservatrice que le jour même où elle a eu lieu. C'est le temps plus que jamais de dire que la pelle se moque du fourgon et que l'on ne doit pas parler de corde dans la maison d'un pendu.

Bien à vous,

JEAN PRÉVOST.

L'œuvre des libéraux

Nous avons, dans l'AVENIR DU NORD du 11 septembre dernier, mentionné quelques-unes des principales lois bienfaisantes adoptées par le Parlement canadien à sa dernière session.

Nous donnons aujourd'hui une autre liste énumérant les lois proposées et adoptées par les libéraux, destinées à encourager l'AGRICULTURE, la COLONISATION et l'IMMIGRATION.

(a) Une loi modifiant la loi des grains du Manitoba et (b) une loi modifiant la loi des inspections et de la vente des grains. Ces deux lois ont pour but de conserver la pureté du blé du Nord No. 1, le roi du marché du monde et d'assurer au cultivateur le revenu légitime auquel il a droit par la vente de son grain.

(c) Une loi des arpentages des terres publiques du Canada, et (d) une loi modifiant, en les refondant, les lois concernant les terres publiques fédérales. Ces deux lois ont pour but de faciliter la colonisation et le développement de l'Ouest.

(f) Une loi modifiant la loi de l'irrigation des terrains dans l'Ouest, pour les rendre aptes à la culture, tout en protégeant les intérêts municipaux et industriels.

(g) Une loi autorisant les banques à faire une émission supplémentaire de billets de banque durant le temps du mouvement de la moisson, afin de permettre aux cultivateurs de l'Ouest de vendre plus facilement leur grain.

(h) Une loi restreignant l'immigration et autorisant le gouvernement à renvoyer dans leur pays les immigrants non désirables.

(i) Une loi imposant de nouvelles restrictions à l'immigration chinoise.

(j) Une loi ratifiant l'aide accordée aux banques, l'automne dernier, durant la crise financière, pour leur permettre d'avancer les fonds nécessaires à l'écoulement rapide du grain endommagé de l'Ouest.

Voilà des actes de bonne administration qui valent mieux et annihilent les vagues et puériles déclamations de l'opposition.

Administration du tabac canadien par le département de l'agriculture

Il y a deux ans, le ministre de l'agriculture a créé une branche du tabac dans le département de l'agriculture, dont l'organisation a été confiée à M. Charlan, expert en tabac, autrefois de l'Administration des Tabacs, en France. M. Charlan, après avoir étudié les conditions de l'industrie du tabac au Canada, a fait une série d'expériences, dans le but d'améliorer le produit domestique, tant pour la quantité que pour la qualité et de rendre cette industrie plus rémunérative.

M. Charlan s'est d'abord formé une opinion favorable du tabac canadien et les expériences qu'il a faites, la première année de son séjour au Canada, ont confirmé cette opinion. Ces expériences ont été depuis prises en grand par les manufacturiers et ont donné des résultats très satisfaisants. On a aussi différentes stations de démonstration, dans le but de faire l'essai de variétés nouvelles et de propager les meilleures méthodes de culture du tabac. Le

résultat de ces travaux sera connu plus tard.

A cause de l'importance de ces travaux et du vaste territoire à couvrir, le ministre de l'agriculture a décidé de donner deux assistants à M. Charlan, l'un pour prendre charge du travail dans la province de Québec et l'autre dans la province d'Ontario. Cette organisation permettra à la branche du tabac de donner des résultats plus rapides et plus convaincants. La branche du tabac sera aussi en position de faire davantage et de donner une attention plus particulière à l'amélioration des variétés désirables de tabac. La présence des experts sur les lieux, durant la saison de croissance, pour se rendre compte des conditions locales et donner des renseignements, ne peut manquer d'avoir de bons résultats.

Les terres de l'Ouest

"Le gouvernement Laurier a sacrifié les terres boisées de l'Ouest à ses amis". Voilà la chanson de l'opposition. Mais ce n'est qu'une chanson. Les faits établis par les chiffres suivants le démontrent.

1873-1878, administration libérale :

Superficie vendue.....310 milles carrés

Revenu de la vente.....\$7,150,000

Prix par mille.....23.06

1878-1896, administration conservatrice :

Superficie vendue.....29,322 milles carrés

Revenu de la vente.....\$121,219,000

Prix par mille.....4.13

1896-1907, administration libérale :

Superficie vendue.....6,456 milles carrés

Revenu de la vente.....\$528,878,000

Prix par mille.....81.92

Tout commentaire serait superflu.



Un argument épuisé

M. Nantel qui, au commencement de la lutte, avait emboîché comme premier cheval de bataille la question de l'immigration, s'est aperçu qu'il ne réussissait pas à effrayer les électeurs avec cet épouvantail. Aussi n'en parle-t-il presque plus.

A Sainte-Thérèse, mardi, il n'y a fait qu'une rapide allusion en disant : "Quant à l'immigration, j'en parlerai plus tard... si j'en ai le temps".

C'est bien ça, au rancart la fameuse arme ébréchée de l'immigration. Il ne reste plus à M. Bruno Nantel qu'à nous entretenir de sa belle (11) administration municipale.

A lire

Nous recommandons à nos lecteurs de lire attentivement l'article que nous publions sur l'immigration.

Il est écrit par un homme parfaitement au courant des questions politiques du jour et des lois qui nous régissent.

Ce qu'il affirme est l'absolue vérité et repose sur des documents publics indiscutables.

Tous les électeurs intelligents et impartiaux constateront que les discours des conservateurs, et en particulier de M. Nantel, sur cette question de l'immigration, ne sont que de vaines déclamations dont le but est de tromper le peuple et de l'effrayer sans raison.

Le gouvernement Laurier et les hommes d'affaires

M. James Thom, gérant de la ligne Dominion, au cours d'un interview avec un journaliste de Montréal, a loué hautement l'œuvre du gouvernement Laurier.

M. Thom est un conservateur, mais comme homme d'affaires il a déclaré ceci :

"Je m'en vais parler en homme d'affaires, "as a shippingman", a-t-il dit. Je crois sincèrement que le gouvernement Laurier a fait énormément pour l'amélioration de la route du Saint-Laurent durant les dix dernières années, plus qu'il n'avait été fait depuis la Confédération. Il a fait poser tout un système de phares et de bouées à gaz, il a fait creuser le canal de manière à faire de cette route l'une des plus sûres du monde. La navigation y est maintenant des plus faciles, et les plus gros vaisseaux océaniques peuvent sans difficulté se rendre jusqu'à Montréal. Tout ceci est d'une importance capitale pour nous, les armateurs; et pour ce beau travail, je crois que le gouvernement actuel mérite toute la reconnaissance de tous les hommes d'affaires intéressés dans les questions de transport.

"Le gouvernement Laurier se propose sans doute de continuer ce travail et je crois que, pour cela, il mérite d'être retourné au pouvoir."

Une question usée

M. Bruno Nantel, qui n'a plus confiance en ses amis du comté, M. C. de Martigny, Gédéon Rochon, Joseph Beaulieu, (...) avocats, pour défendre sa mauvaise cause, fait venir à toutes minutes des gros canons de Montréal.

Nous avons déjà entendu, depuis le commencement de la lutte, M. F. Fautaux, J. de Boucherville, Dastous, M. Déary et nous avons failli entendre M. Alfred Labelle. Ces canons importés n'ont pas fait encore beaucoup de ravage dans les rangs libéraux, ils ont plutôt été préjudiciables à leur propre camp.

Car, enfin, les électeurs de Terrebonne ne sont pas des fous, et à écouter les acolytes de M. Nantel, on croirait qu'ils les prennent pour tels.

Ainsi, à Sainte-Thérèse, mardi soir, M. Déary est venu de Montréal pour parler aux électeurs, savez-vous de quelle question nouvelle? De la question des Ecoles du Manitoba!

M. Bruno Nantel n'a pu s'empêcher d'admettre dans son discours que cette question est maintenant "en dehors de la politique actuelle".

J'te cré!

Le commerce des mouches

Un commerce très spécial subit en ce moment une crise dont le public ne se doute pas, ignorant aussi, en général, l'existence de ce commerce. Il s'agit de l'importation de mouches desséchées provenant du Sud du Mexique.

Rien qu'en Angleterre, plusieurs tonnes en ont été reçues cette année. Les mouches desséchées servent de nourriture aux oiseaux en cage et d'appâts pour les poissons.

Ce commerce fructueux est en train de passer un mauvais quart-d'heure du fait des hygiénistes. Ceux-ci prétendent, en effet, que l'importation de millions d'insectes dont le corps n'a subi aucune préparation, constitue un sérieux danger. Les mouches, qui sont ensuite

réparties dans le pays, peuvent facilement transmettre des maladies épidémiques.

Aux électeurs de la ville de Terrebonne

Il est bon de faire savoir aux électeurs de la ville et de la paroisse de Terrebonne que M. Bruno Nantel, candidat conservateur, a reproché au gouvernement, à l'Assemblée de Sainte-Thérèse, les dépenses qu'il a faites à Terrebonne pour la construction du pont sur la rivière Jésus.

Vieille rangaine

M. Rinfret a parlé seul à Sainte-Thérèse, contre M. Bruno Nantel et M. J.-A. Déary, avocat de Montréal.

Le candidat Nantel n'ose pas s'aventurer seul dans une assemblée contradictoire. Sa cause est si mauvaise qu'ils sont toujours deux pour la défendre.

Mais, de grâce, M. Nantel, importez-vous des orateurs sérieux, s'il y en a dans votre parti, et ne faites plus l'injure aux électeurs de notre comté de les croire assez sots et assez ignorants pour se laisser bernier par vos habileurs.

Ainsi, le grand foudre d'éloquence amené à Sainte-Thérèse, mardi, a parlé presque tout le temps de — tenez-vous bien — la question des écoles du Manitoba!

M. Déary retarde: il se croit encore en 1896 ou en 1900.

C'est M. Camille de Martigny, avocat conservateur de Saint-Jérôme, qui disait un jour avec esprit et à propos, que c'était en s'attachant à des questions comme celle des écoles du Manitoba, rabâchées par certains orateurs bleus, que le parti conservateur resterait encore dans l'opposition pendant dix ans!

Que voulez-vous, nos adversaires ont si peu d'armes qu'ils se servent des vieilles rapières que trois défaites consécutives leur ont laissées ébréchées dans les mains.

La "Revue Populaire"

Extrait du sommaire du numéro d'octobre: Sur le "pourquoi pas", par D'Argenson; Au blond soleil d'automne, nouvelle, par D. Potvin; Le chapeau de castor, par Mistigris; Trois Canadiens éminents chez trois Français célèbres, par Le Liseur; Un grand voyageur canadien, par E.-Z. Massicotte; Remembrance, par A. Drex; autour d'un livre, par Pierre Voyer; Les "Foxyes", par Tante Pierrette; Fin d'été, par E. Martel; Pendant l'averse, par Ixe; Rockefeller, par Carnegie; Rose d'automne, par XXX. Nombreuses illustrations, roman complet, palpitant d'émotion: "Calvaire maternel", par MM. Dombre et de Forge, etc. Cent pages en tout. Un volume pour 10 cts. En vente dans tous les dépôts ou en s'adressant à MM. Poirier, Bessette & Cie., 198, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Singulièrement amusant

"Nos chefs dans Québec SONT M. Monk." Phrase amusante extraite du petit discours de M. Bruno Nantel prononcé mardi, à Sainte-Thérèse.

Ça n'est pas tant sur la faute de grammaire que sur la faute de chefs conservateurs que nous voulons attirer l'attention.

M. Nantel, en parlant de "ses chefs", s'est imprudemment servi d'un verbe au pluriel, mais il n'a pu lui donner qu'un pauvre petit sujet singulier.

Quelle pénurie de bons sujets dans le parti conservateur!

Les mauvais goûts du lait

Quand, dans l'alimentation des vaches, on emploie une assez forte quantité de feuilles de navets ou de betteraves, on perçoit bien vite, dans le lait, ce qu'on appelle communément le goût de navet, et naturellement celui-ci se trouve dans le beurre, qu'il déprécie fortement.

D'après un journal d'agriculture russe, on évite ce défaut si, avec les feuilles de navets ou de betteraves, on donne aux vaches de la craie.

Un cultivateur qui donnait par tête journalièrement à ses vaches de 10 à 15 kilos (22 à 33 livres) de feuilles de betteraves, reçut continuellement des observations sur le goût de navet dont était nanti le lait qu'il vendait.

Ce défaut disparut et les plaintes cessèrent dès que, à la ration, qui était de 77 livres de feuilles de betteraves, 8.8 livres de foin, 4.4 livres de paille et un peu d'aliments concentrés, il eut ajouté 1 à 1.3-4 once de craie.

On saupoudrait les feuilles de betteraves de craie; les vaches s'en trouvaient bien.

Le nantellisme

Un des reproches que fait M. Nantel à M. Rinfret, c'est d'être l'associé de M. Jean Prévost. Il accuse ce dernier de vouloir tout accaparer.

Tout le monde comprend que l'intérêt du bureau Prévost, Rinfret & Marchand s'harmonise peu avec la candidature de M. Thibaudau Rinfret et que c'est plutôt un sacrifice qu'ont fait par dévouement à leur parti MM. Prévost et Rinfret en entreprenant la lutte actuelle.

Mais que dire des MM. Nantel qui s'imposent, ou mieux, cherchent à s'imposer au comté de Terrebonne depuis si longtemps. Si on voulait les écouter, notre député à Québec serait M. Alphonse Nantel, notre député à Ottawa serait M. Bruno Nantel, notre maire à Sainte-Thérèse serait encore et toujours M. Bruno Nantel. Nantel, Nantel, Nantel! C'est une véritable et lourde obsession, et voilà véritablement ceux qui veulent tout accaparer.

Demandez-en des nouvelles à M. de Martigny, à M. Joseph Beaulieu et à bien d'autres conservateurs fatigués du nantellisme.

Une course originale

Une course d'un genre nouveau vient d'être courue sur l'Océan entre un transatlantique et... une baleine!

Le Kensington, de la ligne Dominion, passant dans les parages de Terrebonne, s'ant à toute vapeur, lorsqu'on vit tout à coup émerger une forte baleine qui, à la surprise générale, entra en course avec le paquebot, marchant côte à côte avec la plus grande facilité et peu à peu le gagnant de vitesse, si bien qu'à un moment donné elle évalua pour passer devant.

C'était trop: le Kensington, prenant la baleine par le revers, la coups net de son éperon et la mer fut bientôt rouge de sang.

Ce spectacle extraordinaire, qui a tenu en haleine l'équipage et tous les passagers accourus sur le pont, avait duré plus d'un quart d'heure.

Deux nominations

Le Dr Lacombe, député de Sainte-Marie à la législature de Québec, vient d'être nommé régistrator conjoint pour la division d'Hoche-laga.

M. Alfred Girard, député de Rouville à Québec, a été nommé protonotaire à Montréal pour remplacer l'hon. Dominique Monet qui a été élevé à la magistrature il y a quelques semaines.

Tout n'est que vanité!

Une femme charmante nous racontait, avant-hier, l'amusante anecdote suivante: Tout récemment, il y avait un grand dîner dans une des plus riches demeures de la rue Sherbrooke et où se trouvaient plus d'hommes que de femmes. Bientôt la conversation prit une tournure malicieuse contre les femmes, et l'on se mit à traiter la question de savoir si "la femme est vaniteuse".

Mme X..., une des rares femmes présentes, constata l'unanimité des hommes à déclarer la femme coquette et vaniteuse. Elle prit alors la parole: — Vous êtes tous d'avis, messieurs, que la femme est vaniteuse. Me permettez-vous de faire une petite observation et de relever une incorrection dans la toilette de l'un de vous? En effet, celui d'entre vous qu'on peut considérer comme le plus beau et le plus élégant, a oublié de mettre sa cravate.

A ces mots, chacun des hommes présents de porter la main à son cou, avec un mouvement d'ensemble d'une précision militaire.

— Êtes-vous toujours d'avis, messieurs, dit la spirituelle femme en quittant la salle, qu'il n'y a que la femme qui soit vaniteuse?

Inutile de dire que la charmante conteuse obtint un vif succès auprès... de toutes les femmes présentes!

Pensées

Il n'y a qu'une victoire en amour, c'est la fuite. — Napoléon.

La première égalité, c'est l'équité. — Victor Hugo.

Pour rire

A la campagne. Bébé voit pour la première fois un magnifique dindon en train de faire la roue: — Oh! maman, dit-il, regarde donc ce gros oiseau qui s'évante par derrière!

M. Bruno Nantel dit "capot de poil"

On nous apprend que M. Bruno Nantel, candidat conservateur dans le comté de Terrebonne, fait sa cour à M. l'abbé Pelletier, curé de Sainte-Hippolyte.

Il y a quelques jours, rencontrant M. le curé, il lui dit: "On dit que M. Jean Prévost vous a fait des cadeaux? Moi aussi, je peux vous en faire, car je suis plus riche que lui. Je vais vous faire cadeau d'un "capot de poil". Vous verrez ça!"

Après avoir maintes fois insulté M. l'abbé Pelletier et autres curés du nord dans sa feuille la Nation, voilà que M. Bruno Nantel leur fait des mamours.

Ce qu'il est poli et généreux, M. Nantel, depuis qu'il veut s'accaparer les votes des électeurs du comté de Terrebonne.

Hélas! Que de "capots de poil" il va lui falloir donner inutilement dans l'espoir de réchauffer le zèle des électeurs.

Comme compensation, l'électorat de Terrebonne offrira à M. Nantel, le 26 octobre, une magnifique veste... de poil. Ce sera plus chaud dans les froides régions de l'opposition.

ARGENT A PRETER par divers montants sur hypothèques, achat de créances, etc. S'adresser à J.-E. Parent, N. P., Saint-Jérôme.

CHRONIQUE HAÏTI Un prochain soulèvement paraît inévitable dans la république haïtienne. (Les journaux).

CETTE île superbe, la plus grande des Antilles, longue de cent lieues, large de trente, admirablement située à l'entrée du golfe du Mexique, resplendissante de fertilité, propre à la culture du sucre, café, de l'indigo, en des pays les plus riches du monde, n'a jamais possédé un gouvernement réellement civilisé. Depuis plus d'un siècle surtout, des tyranniques se sont succédés en Haïti qui n'ont eu d'autre règle que leurs fantaisies ou leurs colères, ne reconnaissant d'autres lois que celles qu'ils édictaient en vue de conserver leur pouvoir et leur existence plus sûrement que la plupart de leurs prédécesseurs. S'enrichir par tous les moyens, y compris les plus monstrueux, se défendre contre les conspirations ou imaginer des complots, ils n'eurent pas d'autres modalités gouvernementales. Haïti, soit quand elle constituait un seul régime pour l'île entière, soit lorsqu'elle comptait, comme aujourd'hui, deux républiques séparées, celle de Haïti proprement dite et celle de Saint-Domingue, fut le pays classique des révolutions sanglantes, des autorités instables, ridicules, des assassinats politiques, des crimes de droit commun. Trois races, les immigrants espagnols, les immigrants français, les noirs, s'y sont sans cesse entretenus.

C'est en 1492 que Christophe Colomb découvrit la grande Antille, et débarqua après son immortel voyage, l'appela "Hispaniola" et y fonda Santo-Domingo. Ses compatriotes y établirent des comptoirs florissants, des plantations superbes, avec tellement de succès qu'à la fin du XVIe siècle, les Espagnols exploitaient presque l'île entière. C'est un admirable exemple de colonisation. Au commencement du XVIIe siècle, des émigrants français se fixèrent au nord et à l'ouest de l'île, si bien que la partie d'Haïti occupée par eux fut déclarée colonie française par le traité de Ryswyck. A la fin du XVIIIe siècle, Haïti constituait un état politique extraordinaire que caractérisaient les passions violentes dues au climat, à la diversité d'origine de ces blancs, de ces mulâtres, de ces noirs. On y remarquait deux extrêmes sociaux: la richesse orgueilleuse et l'esclavage frémissant. On ne voyait dans aucune colonie des blancs si égoïstes, des mulâtres aussi jaloux de la supériorité de leur race, des noirs aussi enclins à secouer le joug des uns et des autres.

La guerre des classes, terrible, épouvantable, d'une cruauté sans exemple, se déclina pendant plusieurs années en Haïti jusqu'en 1795. Alors, un homme supérieur, appartenant à la race noire, finalement triomphante, Toussaint Louverture, réussit à établir dans l'île une dictature personnelle. C'était un vieil esclave, n'ayant pas l'audace de Spartacus, mais une dissimulation profonde, des sentiments sanguinaires, mais aussi un génie de gouvernement extraordinaire, qui fait de Toussaint Louverture un personnage historique des plus intéressants. Militaire médiocre, connaissant tout au plus l'art des embuscades dans un pays d'un accès difficile, il avait conquis par son intelligence, par son entendement politique, par une rare prudence, un ascendant prodigieux. Les noirs d'Haïti étaient fiers d'avoir ses ordres parmi eux un homme doué d'aussi brillantes facultés! Il avait rétabli la paix dans Haïti, encouragé l'agriculture, faisant travailler les noirs, secourant leur paresse invétérée, avait doté la co-

lonie d'une liberté de commerce à peu près absolue, poussé à l'exploitation des sucreries et des cafétières, à l'augmentation du cheptel de l'île, importé des chevaux, dont elle avait grand besoin, effacé en un mot les traces des longues guerres civiles, assuré aux villes du Cap, de Port-au-Prince, de Saint-Marc une sorte de splendeur. Toussaint Louverture avait créé une armée de vingt mille hommes environ, bien exercée, commandée par des généraux noirs comme lui, mais féroces, tels Dessalines, Maurepas, Laplume, etc., qui reconnaissaient l'autorité du dictateur. Ainsi, celui-ci avait fondé un établissement politique très curieux à étudier.

Mais Toussaint Louverture avait comme but principal d'affranchir complètement Haïti de la domination étrangère, qui pesait sur le pays. Par le traité de Bâle, l'Espagne avait cédé, après 1795, à la France la possession entière de Saint-Domingue. Louverture avait imaginé, en février 1802, de rompre tout lien avec la métropole. Il établit une constitution ridicule, qui réunissait entre ses mains les pouvoirs dictatoriaux, puis envoya des délégués en France pour annoncer au Premier Consul ce qu'il venait de faire, ne cachant pas son but de "rester, comme il le disait naïvement, le premier des noirs à Haïti, comme le général Bonaparte, était le premier des blancs en France". C'était dire assez clairement qu'il ne reconnaissait pas la primauté de la France sur l'île.

Malheureusement, des plaisanteries de ce genre n'étaient pas du goût du Premier Consul. Précisément, la paix d'Amiens, conclue avec l'Angleterre, lui laissait toute latitude de commencer une grande entreprise aux Antilles et de mettre à la raison ce trop entreprenant Louverture. Des escadres, parties de Brest, de Lorient et de Toulon, transportèrent en Haïti les troupes commandées par Leclerc, s'élevant à près de vingt mille hommes. Toussaint Louverture résista. La campagne de Saint-Domingue fut très difficile pour les Français, peu habitués à supporter un climat aussi meurtrier. Ils réussirent d'abord à réduire les noirs, à s'emparer de Toussaint Louverture, qui fut envoyé en France. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Les anciens généraux indigènes



Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à 4.30 h. p. m., vendredi, 16 octobre 1908, des soumissions pour la construction d'un arsenal, à Joliette, P. Q. Lesquelles devront être cachetées, adressées au sous-secrétaire et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour Arsenal, Joliette, P. Q."

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission au ministère des travaux publics, Ottawa, Ont., et en s'adressant au gardien du bureau de poste, à Joliette, P. Q.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à 10 pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis. Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, NAP. TESSIER, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 28 septembre 1908. N. B. — Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

MONSIEUR RAOUL MENARD VERCHERES, QUE. Guéri de dyspepsie par les Pilules Moro

L'estomac est l'organe qui donne le plus de troubles aux hommes et, du haut en bas de l'échelle des âges, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, on se plaint de lui avec ensemble. Il fait mal ses fonctions et rend la vie misérable à ceux qu'il taquine.

On prend aussi trop aisément parti de ce mal du siècle, la DYSPEPSIE; on ne se soigne qu'au moment où les conséquences en sont devenues irrémédiables, quand le sang est appauvri, quand une grande faiblesse a envahi tout l'être, quand l'organisme est pris dans son ensemble.

Tous les troubles de l'estomac doivent être traités dès les débuts, sitôt qu'on s'aperçoit que l'appétit languit, que l'estomac devient lourd et se gonfle après les repas et que la langue se charge, que l'intestin est paresseux, que les forces commencent à manquer.

Les Pilules Moro assurent une bonne digestion et font disparaître tous les maux qui assègent les hommes dyspeptiques. Leur efficacité, contre les maladies de l'estomac, est si remarquable qu'elles ont su conquérir partout les faveurs des hommes affligés de mauvaise digestion et occupent la première place dans le traitement des maladies qui en sont la conséquence.

De toutes parts les Médecins de la Compagnie Médicale Moro reçoivent des lettres de louanges et de remerciements, comme celle que nous publions aujourd'hui:

"Depuis une couple d'années je souffrais horriblement de la dyspepsie. Je ne pouvais manger que des aliments légers et encore la digestion ne se faisait que difficilement. Cette maladie me tourmentait continuellement. Vu le nombre presque incalculable de guérisons obtenues par les Pilules Moro,

Dessalines, Maurepas, Christophe, avaient conservé leurs commandements sur les contingents noirs. En 1804, les troupes françaises se trouvaient à peu près complètement décimées par la fièvre jaune; elles ne purent résister à un nouveau mouvement nationaliste, dont Dessalines avait pris l'initiative. Les Français furent chassés, l'indépendance d'Haïti proclamée, sous l'autorité de Dessalines lui-même, devenu Jacques Ier, empereur.

Alors apparaissent les régimes d'opérette. Dessalines fut tué par ses noirs en 1811. Un autre nègre, Christophe, lui succéda sous le nom d'Henri Ier. Au bout de deux ans, Henri disparut; il se suicida. Puis une série de présidents, plus amusants les uns que les autres: Boyer, Pétion, Guerrier, Pierron, Hérald, Riché. Vers 1849 ressuscitent les empereurs d'Haïti dans la personne du plus extraordinaire souverain: Soulouque, qui se fit appeler Faustin Ier. Soulouque, la providence des vaudevilleurs français pendant de longues années. Il créa une cour à Port-au-Prince, avec des grands maréchaux, aides-de-camp, généraux, gouverneurs, chambellans, dames d'honneur, grand aumônier, etc. Comme Napoléon, Soulouque institua des ordres de chevalerie, une noblesse qui comptait des ducs, des marquis, des princes, des hauts barons, comtes et vicomtes. Soulouque accordait à ses favoris des titres empruntés à des terres d'Haïti ou imaginés de la manière la plus burlesque. Sous le règne de Faustin Ier, on comptait un duc de Port-de-Paix, un comte de Trou-Ebou, un prince de la Bombarde, un duc de la Seringue, un marquis de la Limonade, et d'autres plus extraordinaires encore.

Ce joyeux Soulouque, qui se coiffait d'une rutilante couronne d'or copiée sur celle du sacre de Napoléon, et s'affublait d'un énorme manteau royal quand il se promenait à cheval dans ses Etats, prolongea assez longtemps son règne funambulesque. En 1858, il succomba de mort violente. Un président moins gai, Geffrard, lui succéda.

Malgré ces incessants changements politiques Haïti n'a jamais connu la paix. Aujourd'hui, c'est le général Nord-Alexis, président de la république depuis 1903, et Firmin, ancien secrétaire du Sénat, qui sont aux prises. Une acalmie s'est produite en mars dernier, et l'on pouvait croire que la paix suivrait le triomphe de Nord-Alexis, mais Firmin veut prendre sa revanche, et le sang va couler de nouveau.

On a, en définitive, peine à prendre au sérieux, et surtout au tragique, un pays où Soulouque a régné, où aujourd'hui, on remarque des villes qui portent ces noms amusants: Marmelade, Sale-Trou, Anse-à-Veau.

Henri ROULLAUD.

### La plume de paon de M. Bruno Nantel

M. Bruno Nantel se glorifie de son administration municipale. C'est d'une audace inconcevable! Est-ce après que la ville de Saint-Jérôme a vu se fermer une partie de ses manufactures, a vu diminuer sa population et accroître ses impôts, est-ce au moment où nous devons emprunter pour payer les intérêts que nous devons aux banques, où nos logis sont déserts et où notre commerce déperit, que M. Bruno Nantel a raison de venir se vanter d'avoir conduit nos affaires publiques à ce piètre résultat?

Car enfin, c'est la vérité, vérité bien triste, que nous disons en ce moment: la ville de Saint-Jérôme a reculé depuis que M. Bruno Nantel est dans le conseil et qu'il administre nos affaires.

Qui le niera? M. Bruno Nantel, payant d'audace, prétend qu'il a fait progresser notre ville et il se brûle de l'encens sous le nez parce que nous avons gagné notre procès avec la compagnie de caoutchouc.

Il se pare là d'un mérite illusoire et s'il n'a que cette plume de paon à se mettre sur la tête en guise de panache, il n'a pas lieu de s'en vanter.

Nous avons démontré, la semaine dernière, le peu de mérite qu'a M. Nantel en cette affaire. Notre article a ouvert les yeux à plus d'un contribuable.

C'est que nous avons dit vrai. Nous le répétons: si la manufacture est close depuis six ans, c'est la faute de M. Bruno Nantel.

Nous avons encore sous les yeux une circulaire publiée et répandue par la ville par M. Bruno Nantel, en 1903, et dans laquelle il s'opposait à une entente avec la compagnie de caoutchouc et accusait M. Jean Prévost et autres d'être en faveur de la compagnie.

Il est clair pour tous les contribuables qui veulent réfléchir, que le devoir de notre conseil était de chercher à retenir ici une importante industrie au lieu de contribuer, par un sot entêtement, à sa complète déconfiture.

Par un second arrangement, nous pouvions assurer à notre ville les avantages nombreux et palpables de cette grande industrie, tout en nous conservant nos mêmes droits à un recours légal au cas où elle n'aurait pas rempli ses obligations. Ceci est très clair.

Après nous avoir privé de cette industrie qui contribuait si largement à la richesse de Saint-Jérôme, M. Nantel se vante de nous avoir fait rembourser par cette compagnie les \$31,000 qu'elle nous devait. C'est bien le moins qu'il pouvait faire après nous avoir fait perdre \$75,000 de salaires depuis six ans, après avoir accumulé dans les banques, par ses très mauvaises administrations, une dette flottante de \$54,000.

Car enfin, que les contribuables ne se figurent pas que l'encaissement de ces \$31,000 vont abaisser les lourdes taxes qu'ils payent.

Cette somme a été engouffrée dans les banques et elle n'a pas même suffi à payer ce que nous leur devons, puisqu'il reste encore à la banque des Marchands une balance impayée de \$11,000 et à la Caisse d'Économie un montant de \$13,000 sur lequel nous continuons de payer un intérêt de 7%.

LE FRANC.

### A Sainte-Thérèse

M. Bruno Nantel, après avoir accepté la liste d'assemblées que lui proposait son adversaire, M. Rinfret, rompt cette entente et convoque un peu partout des réunions en dehors de celles de M. Rinfret.

C'est ainsi que, lundi, une assemblée imprévue avait lieu à Saint-Janvier et, mardi soir, il y en avait une autre à Sainte-Thérèse.

M. Rinfret ne put se rendre à Saint-Janvier où l'hon. Jean Prévost et le Dr Emmanuel Fournier firent la discussion avec MM. Nantel et de Martigny.

Mardi, M. Rinfret était à Sainte-Thérèse, où seul, il fit face à son adversaire qui avait encore avec lui un orateur étranger au comté, M. J.-A. Décarry, avocat, de Montréal.

L'assemblée fut paisible et un nombreux auditoire écouta attentivement les orateurs.

M. Nantel a tenté de soulever les électeurs de Sainte-Thérèse contre le choix de M. Rinfret comme candidat libéral. Il accusa M. Jean Prévost d'avoir "paqueté" la convention en faveur de M. Thibaudeau Rinfret. M. Jean Prévost lui répond par une lettre ouverte que nous publions dans l'AVENIR DU NORD d'aujourd'hui.

Le candidat conservateur parla peu de politique. Il se déclara deux titres nouveaux: indépendant et cultivateur! Ces deux qualités sont aussi étranges et aussi extraordinaires l'une que l'autre, appliquées à M. Bruno Nantel.

M. Thibaudeau Rinfret parla ensuite quelques minutes pour mettre les choses au point à propos de sa candidature.

Il déclara avec un accent de sincérité qui porta la conviction chez tous les auditeurs, qu'il n'avait jamais ambitionné le lourd honneur d'être candidat. Il fut choisi malgré lui par la convention.

M. Rinfret fit l'éloge du Dr S. Desjardins et s'écria: "Messieurs les électeurs de Sainte-Thérèse, sachez que les amis sincères du Dr Desjardins, que vous estimez avec raison, sont de notre côté et non du côté de M. Nantel et de ses amis. Eux qui cherchent à flatter le Dr Desjardins, aujourd'hui, pour de basses fins politiques, n'ont pas cessé de l'injurier et de le ridiculiser quand il était votre député."

M. Rinfret fut chaudement applaudi. Après lui parla M. Décarry, avocat, maire de Lachine.

Jamais discours plus vide, plus débordant de faussetés, d'erreurs, de lieux communs et de fadés plaisanteries n'a été prononcé dans le comté de Terrebonne. En vérité, c'est une injure pour les électeurs de Sainte-Thérèse de leur avoir fait adresser la parole par un tel hâbleur.

M. Décarry a parlé... de la vieille question des Ecoles! C'est neuf, comme vous voyez. Il soutint que les affaires publiques étaient mieux administrées dans le temps des conservateurs qu'elles ne le sont dans le nôtre.

Il critiqua, sur un ton de farceur, — ce qui lui convenait bien — les dépenses du fretage de l'Artie, mais il se garda bien de dire que l'on avait muni ce bateau des provisions nécessaires à une exploration de TROIS ANS dans les mers polaires. Et ainsi de suite.

M. Rinfret démolit facilement et éloquentement ces piètres arguments.

Puis M. Nantel eut dix minutes de réplique. M. Rinfret annonça, aux applaudissements de la salle, que sir Wilfrid Laurier parlerait à Sainte-Thérèse le 16 octobre.

Nous pouvons assurer nos lecteurs que Sainte-Thérèse a fait à M. Rinfret un excellent accueil.

### CONDOLEANCES

Nous offrons l'expression de notre vive sympathie à MM. Avila Bélie, maire du village de Sainte-Agathe, et Octave Bélie, maire de la paroisse de Sainte-Agathe, qui viennent de perdre leur mère bien-aimée, Mme Joseph Bélie, née Julie Fontaine, décédée à l'âge de 78 ans, après une courte maladie.

Les obsèques de Mme Bélie ont eu lieu lundi dernier, en l'église paroissiale de Sainte-Agathe, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis.

### Sirup du Dr Fred Demers pour les enfants

Ce sirup est reconnu comme le meilleur pour le sommeil, la dentition, contre les coliques et la diarrhée. Demandez-le donc toujours. En vente partout.

Dépôt: 1449, rue Saint-Laurent Montréal.

### Liste des assemblées

#### du candidat libéral dans le comté de Terrebonne

- Samedi après-midi, 10 oct., à 2 h., Saint-Hippolyte.
- Dimanche, 11 oct., après la messe, Sainte-Adèle. Le soir, à 7 h. à Mont-Rolland.
- Lundi après-midi, 12 oct., à 2 h., Saint-Sauveur. Le soir, à 8 h., Shawbridge.
- Mardi soir, 14 oct., à 8 h., Sainte-Sophie.
- Mercredi soir, 15 oct., à 8 h., Terrebonne.
- Vendredi soir, 16 oct., à 8 h., Bois des Filions.
- Dimanche, 18 oct., après la messe, Sainte-Anne des Plaines.
- Lundi, 19 oct., Nomination, Saint-Jérôme.
- Mardi après-midi, 20 oct., à 2 h., Saint-Janvier.
- Mercredi soir, 21 oct., à 8 h., New-Glasgow.
- Jeudi soir, 22 oct., à 8 h., Sainte-Thérèse.

### Nouvelles de St. Jérôme

M. Alfred Gougeon, fils de notre ami, M. Benjamin Gougeon, a épousé, la semaine dernière, Mlle Anna Lauzon, fille de M. Cyrille Lauzon. Nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

Tous les soirs, les libéraux sont convoqués à la salle de leur comité, près de l'hôtel Ladouceur. Ils y entendront des orateurs et y recevront tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin.

PERDU — Un porte-monnaie contenant de \$20 à \$25, a été perdu sur la place du marché à Saint-Jérôme, le samedi 3 octobre.

Prière de le rapporter au bureau de l'AVENIR DU NORD.

M. et Mme Sylvio Lebel sont revenus de leur voyage de noces, mardi soir.

M. Alphonse Lefebvre et sa famille sont partis hier pour l'Ouest. M. Lefebvre s'établira sur un homestead, à Moose Lake, dans la province d'Alberta.

M. le curé de la Durantaye, MM. les abbés Marsolais et Marsan, vicaires, ont fait, cette semaine, la visite de toutes les familles de la ville.

Un accident est arrivé à Pépicerie Laflamme, la semaine dernière. M. Laflamme recevait deux énormes barils de mélasse contenant chacun 100 gallons, quand en entrant dans la cour, la voiture faillit chavirer. Les deux barils tombèrent et s'ouvrirent dans leur chute. Les 200 gallons de mélasse se répandirent dans la cour et jusque dans la rue. Il fallut creuser un fossé jusqu'au canal d'égout pour y diriger cet épais ruisseau d'un nouveau genre.

La perte de M. Laflamme s'élève à près de \$100.

Nous avons eu une représentation de vues panoramiques, dans la salle du marché, lundi soir.

Au milieu de la soirée appurent successivement sur la toile les portraits de Laurier, Jean Prévost et Thibaudeau Rinfret. Des cris d'enthousiasme et de frénetiques applaudissements saluèrent ces trois figures si populaires à Saint-Jérôme.

Il y avait bien quelques conservateurs qui riaient jaune, mais ils riaient tout de même.

Que le public de Saint-Jérôme et le public voyageur remarquent bien que l'hôtel Bellevue tenu par M. LAPOINTE est très recommandable sous tous les rapports.

Site enchanteur vis-à-vis de la rivière du Nord; 118 et 120, rue Labelle.

Table excellente, chambres spacieuses; écuries fort bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains.

Les paroissiens y ont assisté en grand nombre; plusieurs ont été reçus dans le Tiers Ordre et presque tous sont entrés dans la société de tempérance.

M. Adrien Gascon a perdu ses deux jumeaux dans l'espace de quinze jours. Ils étaient âgés de sept mois.

L'épouse de M. Damase Lapointe a donné le jour à une fille; l'épouse de M. Frédéric Bélie, à un garçon; Mme Frédéric Hamel, à un garçon; Mme Zénon Alarie, à une fille.

Le lundi 21 septembre, a eu lieu le mariage de M. Joseph Thérien avec Mlle Dorina Bélanger. M. Damase Bélanger accompagnait sa fille et M. Janvier Gratton son beau-frère.

Aussitôt après le mariage, les jeunes époux partirent pour Ottawa. A leur retour, quinze voitures remplies de parents et d'amis allèrent au-devant d'eux et les escortèrent jusque chez M. Janvier Gratton où un somptueux souper les attendait.

Une jolie adresse leur fut lue par Mlle A. Filion et on s'amusait jusqu'au lendemain.

Les nouveaux époux ont reçu de jolis cadeaux. Nos souhaits de bonheur.

De passage à Saint-Janvier: M. Hector et Mlle Berthe Lamarche, de Saint-Philippe d'Argenteuil, Mlle Jeanne Desjardins; M. et Mme Jean Papineau, de la Conception; Mme O. Debien et Mlle Marie Labonté, de Sainte-Thérèse.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

### Le Sauveur de la Chevelure

TEL EST

#### Le Restaurateur de Robson

TÉMOIGNAGE IMPORTANT DE M. O.-R. FRÉCHETTE, représentant de la maison Ira Gould & Sons Messieurs.

Permettez-moi de vous féliciter au sujet de votre excellente préparation. Le RESTAURATEUR DE ROBSON est tout à fait merveilleux dans ses résultats. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, j'en achetai une bouteille pour essayer la chute de mes cheveux. Cinq ou six applications suffirent. Mes cheveux cessèrent de tomber et semblent avoir pris une vigueur nouvelle par leur apparence soyeuse et luisante. (Signé) O.-R. FRÉCHETTE

Il se vend 50 cts la bouteille. Demandez-le à votre marchand.

SEUL PROPRIÉTAIRE:

### The Joliette Chemical Co. Ltd., Joliette, P. Q.

M. S. Gilbert, pharmacien, est notre dépositaire pour le détail à Saint-Jérôme.

Les paroissiens y ont assisté en grand nombre; plusieurs ont été reçus dans le Tiers Ordre et presque tous sont entrés dans la société de tempérance.

M. Adrien Gascon a perdu ses deux jumeaux dans l'espace de quinze jours. Ils étaient âgés de sept mois.

L'épouse de M. Damase Lapointe a donné le jour à une fille; l'épouse de M. Frédéric Bélie, à un garçon; Mme Frédéric Hamel, à un garçon; Mme Zénon Alarie, à une fille.

Le lundi 21 septembre, a eu lieu le mariage de M. Joseph Thérien avec Mlle Dorina Bélanger. M. Damase Bélanger accompagnait sa fille et M. Janvier Gratton son beau-frère.

Aussitôt après le mariage, les jeunes époux partirent pour Ottawa. A leur retour, quinze voitures remplies de parents et d'amis allèrent au-devant d'eux et les escortèrent jusque chez M. Janvier Gratton où un somptueux souper les attendait.

Une jolie adresse leur fut lue par Mlle A. Filion et on s'amusait jusqu'au lendemain.

Les nouveaux époux ont reçu de jolis cadeaux. Nos souhaits de bonheur.

De passage à Saint-Janvier: M. Hector et Mlle Berthe Lamarche, de Saint-Philippe d'Argenteuil, Mlle Jeanne Desjardins; M. et Mme Jean Papineau, de la Conception; Mme O. Debien et Mlle Marie Labonté, de Sainte-Thérèse.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 10 heures de l'avant-midi; pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs.

GRIGNON & FORTIER, Protonotaires, Sainte-Scholastique, 7 septembre 1908.

Canada Province de Québec District de Terrebonne No. 145 Dans l'affaire de Ovila Chartrand, marchand de Sainte-Thérèse de Blainville, Débiteur insolvable et marchands de modes en gros, de Montréal, Créanciers requérant cession.

Ledit Ovila Chartrand ayant fait cession de ses biens, le 7 octobre 1908, pour le bénéfice de ses créanciers, avis est par les présentes donné à ses créanciers d'être présents au bureau du protonotaire soussigné, à Sainte-Scholastique, le samedi, dix-septième jour d'octobre 1908, à 1

MAGASIN DEPARTEMENTAL

**R. Castonguay**

Coin des rues Labelle et Sainte-Anne  
SAINT-JEROME

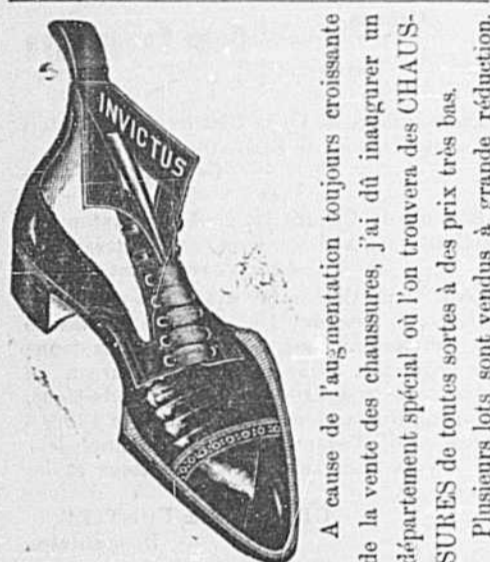
Chaque saison apporte quelque chose de nouveau et de mieux dans les confections de la

*Campbell's Clothing*

LES HABILLEMENTS ET LES PARDESSUS de la Campbell sont supérieurs



à tous autres pour la durée, l'apparence, le fini et le style.  
Je prends les commandes pour les habillements faits sur mesure et je garantis la coupe et l'ouvrage.



A cause de l'augmentation toujours croissante de la vente des chaussures, j'ai dû inaugurer un département spécial où l'on trouvera des CHAUS-SURES de toutes sortes à des prix très bas. Plusieurs lots sont vendus à grande réduction.

DEPARTEMENT POUR HOMMES, le plus complet et le mieux assorti.



DEPARTEMENT POUR DAMES

A cause du manque d'espace, j'ai décidé de liquider mon stock de MODES. Le tout sera vendu à du prix coûtant.  
Les dames trouveront à mes deux rayons d'ETOFFES A ROBES et SOIERIES tout ce que l'on peut concevoir de mieux en fait d'élégance: Nouveaux MANTEAUX, nouveaux IMPERMEABLES, COLLETS, nouveaux COSTUMES; nouvelles GARNITURES, nouvelles DENTELLES et BRODERIES, etc., etc. Toujours en stock les patrons NEW IDEA.

R. Castonguay

**J.-E. Leduc**  
Marchand-Tailleur

30, rue Sainte-Anne, Bloc B. Beaulieu  
SAINT-JEROME, P. Q.

Stock considérable de TWEEDS  
Ouvrage fait avec soin et garanti.



Si vous avez besoin de VERRES, LORGNONS ou LUNETTES bien ajustés qui vous donnent toute Satisfaction...  
CONSULTEZ E. E. DU VERGER  
Opticien Diplômé  
Reconnu par la Législature de Québec.  
10 ans de pratique à Chicago.  
Examen gratuit de la vue. — Prix raisonnables.  
Yeux Artificiels: Aménagement complet.  
202 St. Denis, près Ste-Catherine, MONTREAL

**Jos. Corbeil**

Agent d'assurances

— SAINT-JEROME, P. Q. —

**FEU:** ROYAL, QUEEN, WESTERN, NORTH BRITISH, CALEDONIAN, MANCHESTER, PHENIX OF LONDON, COMMERCIAL UNION, INS. CO. OF NORTH AMERICA, LONDON AND LANCASHIRE, LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.  
North British and Mercantile  
VIE: The Standard Life Assurance Company.  
Guarantee Accident Plate Glass.

**Le soin des yeux, particulièrement des yeux des enfants**

Est si important qu'il est inutile d'insister sur sa nécessité. Une bonne vue est inappréciable.

Si vos yeux vous causent des ennuis. S'ils vous causent des maux de tête. Si vous êtes obligé, pour bien voir, de tenir votre ouvrage ou votre lecture à plus de seize pouces, N'ATTENDEZ PAS.

Consultez immédiatement un opticien. Les opticiens ambulants, charlatans et soi-disant spécialistes abiment plus les yeux que toutes les maladies connues.

Pour l'examen de la vue j'emploie les méthodes les plus nouvelles. Examen gratuit de la vue

**W.-H. GARRETSEE,**

1er Vice-Président de l'Association Canadienne des Opticiens  
LACHUTE, P. Q.

**Manufacture de Portes et Chassis de Saint-Jérôme**

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Tournage, Découpage, Bois préparé, etc. Fabrication de BOITES de toutes sortes, telles que Boîtes à beurre et autres. Achat de bois de toutes espèces.

Toute commande sera remplie dans le plus court délai et à très bas prix. On donnera des estimations pour n'importe quel ouvrage ou construction.

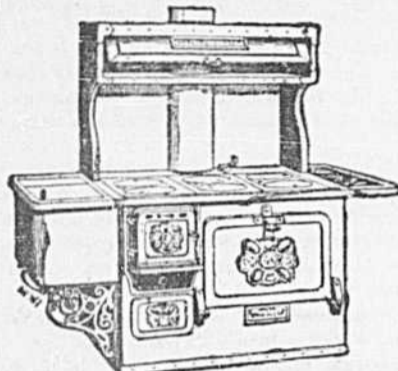
ANCIENNE MANUFACTURE CRAIG, SAINT-JEROME, P. Q.

Téléphone No. 61

S'adresser au bureau même, à la manufacture ou au No. 151, rue Labelle

**S. G. LAVIOLETTE**

Marché de Ferronnerie, Peintures, Vernis, Faïence, Poterie, etc



Courroies pour moulins de toutes sortes Scies rcn des, Coffres-forts, Poêles, Charbon, Horloges

Poêles en acier Oxford, Chancellor Poêles Royal favorite.

Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant parfaite satisfaction.

Assortiment considérable de Montres à des prix défiant toute compétition.

Lampes électriques de 1ère qualité à 25 cts.

Dynamite, Poudre à fusil.

**S. G. Laviolette,**

Coin des rues Ste-Anne et St-Georges

**La Caisse d'Economie des Cantons du Nord Saint-Jérôme**

Fait toutes sortes de transactions d'argent  
Escompte les billets de commerce et les Billets d'échange

Fait toutes espèces de collections

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique

Traites des pays étrangers encaissées au taux le plus bas.

Intérêts élevés sur dépôts.

**R. DESCHAMBAULT,**

Gérant

**POUR VOS CADEAUX**

Venez voir le bel assortiment de Montres, Jons de mariage, Bagues, Boîtes de toilette, et de Bijouterie en général. Spécialité dans les réparations de tous genres.

**J.-A. LEGAULT**

Bijoutier et Opticien diplômé.

153, rue Saint-Georges, SAINT-JEROME

**Buanderie Saint-Jérôme**

Tout ouvrage fait à la main. Aucune machine ni ingrédients chimiques ne sont employés.

RIDEAUX EN DENTELLE, une sp cia lité

**Frank Barry**

SAINT-JEROME, P. Q.

**JOS. LECLAIR Carrossier**

320 à 324, rue Labelle, SAINT-JEROME



Voitures d'hiver et d'été. Commandes exécutées sans délai. Des forgerons pour toutes sortes de réparations aux machines agricoles, etc., pour ferler les chievaux, etc., sont attachés à l'établissement.

**J.-M. DORION,** agent général pour la Union Assurance Society. — (A. D. 1714) actif \$23,500,000, dépôt au Canada \$425,000, pour garantir les pertes causées par le feu, est à Saint-Jérôme toutes les semaines.



Insuffisant, à une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui résistent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.

**..Meunier & Rolland..**

MANUFACTURIERS

Portes et Chassis,

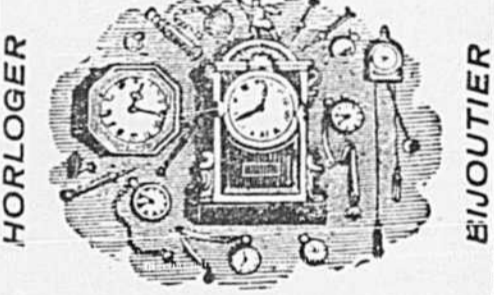
Jalousies, Moulures

Bois de charpente, Bois préparé, Tournage Découpage, etc.

Ancienne manufacture Limoges, près du moulin à farine de M. Maille, SAINT-JEROME

**R. TURCOTTE**

SAINT-JEROME



Magnifique choix de Montres, Horloges, Bijoux, Jons de mariage, Bagues, Chaines, etc. Réparations de toutes sortes faites avec soin. Choix de lunettes de tous les prix.

**U. Lepage, MARCHAND DE MEUBLES**

Constamment en magasin un très beau choix de Meubles, tels que:

Ameublements (sets) de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, de cuisine, etc. Lits-corniche, Couchettes en fer, Somniers, Meubles de fantaisie, etc.  
Matelas, Oreillers et Lits de plume de la Alaska Feather & Down Co.

SPECIALITES { Réparation de meubles de tous genres. Encadrement de gravures, etc.  
LE TOUT A TRES BAS PRIX.

167, rue Saint-Georges

En face du Marché, Saint-Jérôme

**La Banque des Marchands du Canada Département d'Epargne**

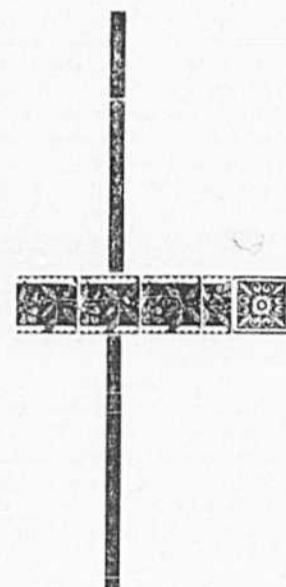
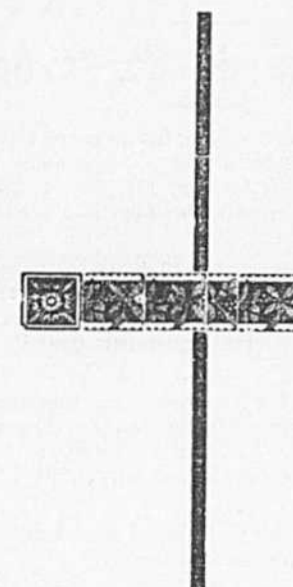
Les comptes d'Epargne peuvent être ouverts et les dépôts faits par la malle. L'argent peut être retiré en tout temps sans avis. L'INTERET au taux courant est ajouté au capital QUATRE FOIS par année. Cette banque, étant une des plus CONSIDERABLES et des plus FORTES du pays, nos déposants peuvent être assurés qu'ils n'ont rien à craindre pour la sûreté de leur argent.

Succursales: SAINT-JEROME et SAINT-JOVITE

La succursale de Saint-Jovite est ouverte les mardis et vendredis soirs et les mercredis et samedis toute la journée.

J.-B. DONNELLY, gérant

**Polices d'Assurance de \$1,000 contre les Accidents** **Données gratuitement.**



Dans le but d'annoncer la célèbre marque "Progress Brand", (hardes faites pour hommes), M. J.-D. Guay a décidé d'émettre une police d'assurance contre les accidents, au montant de \$1,000.00, pour le terme d'une année à partir de l'achat d'un habillement ou d'un pardessus, au bénéfice des acheteurs de la marque Progress Brand.

Pour la perte d'un bras, d'une jambe ou des yeux, par suite d'un accident, le porteur de la police aura droit à \$500. Cette police est garantie par The General Accident Assurance Co., de Toronto.

Prière de remarquer que ces articles seront toujours vendus aux prix réguliers, soit de \$8.00 à \$15.00.

En vente chez **J.-D. GUAY, marchand, Saint-Jérôme, P. Q.**

**P. SIMARD**

SAINT-JEROME, P. Q.

La meilleure maison et la plus considérable au nord de Montréal

**Epicerie, Grains, Fleur, Fruits**

La maison Pierre Simard représente les meilleures marques de

**Vins et Liqueurs.**

COGNAC

César Collin, Léo Rémy, Jean Fabert, Hamel Gentibert, Cousin frères, Sonac & Cie, Jean Ramar, Leveillier, J.-G. Monette & Cie, Hennessy, Martel

WHISKY

Gooderham and Wort, Club Rye Whiskey, Seagram Rye Whiskey;

LIQUEURS FINES

Benedictine, Crème de menthe, Cacao, Curaçao, Maraschino, Kirsch, Kummel, Anisette, Grenadine, etc.

Rhum St. Georges, Black Joe

Scotch John Dewar, Ussher, McArthur, Mountain Dew, Old Mellow  
Vin Claret: Barton & Guestier, Sauterne, etc.

**HOTEL DU NORD**

C BONENFANT, Prop.

Offre tout le confort moderne aux voyageurs. Table de 1ère classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix. — Tél. Bell 74, ST.-JEROME, P. Q.

**R. Guénette fils & Cie**

MANUFACTURIER

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Bois de charpente, Bois préparé, Tournage, etc. Toutes commandes exécutées promptement et avec le plus grand soin. Prix modérés.  
Tél. 93 SAINT-JEROME, P. Q.

**HOTEL VICTORIA**

Liqueurs et Cigars de choix. Repas bien préparés et bien servis. L'hôtel Victoria est bien aménagé pour les commis-voyageurs.  
E. LANGLOIS, SAINT-JEROME

**J.-Albéric Sigouin**

NOTAIRE

Commissaire de la Cour Supérieure, Greffier de la Cour des Commissaires  
161, rue Saint-Georges, Ancienne maison Louis Labelle, ST-JEROME

**HOTEL BEAULIEU**

Le plus grand hôtel de la ville. Grande véranda. Le mieux organisé pour banquets.  
Tél. Bell 37, -- B. P. 41  
Près de la gare. SAINT-JEROME

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, P. Q., par J.-B. Prévost fils, éditeur-propriétaire.